



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

COMITE SYNDICAL

REUNION du vendredi 14 février 2025 à 18 h 00

Délibération n°DE202502007 : FINANCES - Présentation du rapport d'orientations budgétaires et son annexe sur le développement durable - Débat.

Le vendredi 14 février 2025 à 18H00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en visioconférence et en présentiel à la salle Pierre Chambaud de Péronnas, sous la présidence de Monsieur Walter Martin, assisté de Michel Chanel, Christophe Greffet, Renaud Donzel, Alexis Morand, Stéphane Martinand, Vincent Scattolin, Andrée Tirreau, Françoise Courtine, Catherine Picard Vice-Présidents, Guy Billoudet, Hélène Cédileau, Hélène Brousse, Béatrice Dalmaz, Christian Fontaine, Annie Meuriau, Stéphane Mitzas, Sylvain Monnet, Yannick Riou, Daniel Rousset, Frédéric Vallos, Valérie Pommaz, et Christian Makhlof Membres du Bureau.

Outre le Président et les Membres du Bureau précités, sont également présents les délégués des Communes.

297 délégués sont présents ainsi qu'il résulte des contrôles effectués à l'entrée, 5 ont donné un pouvoir recevable.

Le quorum étant atteint (297/502), le Comité Syndical peut donc siéger.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Christian Makhlof est élu Secrétaire de Séance.

RAPPORT DU PRESIDENT

Le Président laisse le soin à Monsieur Christophe Greffet, Vice-Président en charge des finances, de présenter et d'exposer les orientations budgétaires pour 2025, auxquelles était associé le rapport sur le développement durable.

Après avoir développé et argumenté le rapport adressé à tous les délégués avec leur convocation, la parole est laissée au débat.

Aucune intervention n'est formulée.

DECISION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le vice-président en charge des finances, lui donne acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires et son annexe sur le développement durable, au vu des rapports adressés à tous les délégués et joints à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Walter MARTIN



Je certifie le présent acte exécutoire conformément aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé réception le